



A Arcueil, le 19 mai 2022

A Madame la Rectrice de l'académie de Versailles, A Messieurs les Recteurs des académies de Créteil et Paris,

A Monsieur le Directeur du SIEC,

Aux doyen·nes des IA-IPR des académies de Créteil, Paris et Versailles,

La session du baccalauréat 2022 s'est ouverte avec les épreuves de spécialité qui se sont tenues les 11 et 12 mai. Nous avons dès le mois de janvier sollicité une audience auprès du SIEC, pour éviter de nous retrouver cette année face à des dysfonctionnements majeurs. Cette audience n'avait pourtant fait que renforcer nos craintes, qui se sont depuis confirmées. Ce début de session du baccalauréat s'avère en effet déjà particulièrement chaotique.

Temps de correction

Le Ministère a fini par concéder cette année quatre demi-journées au choix, pour les correctrices et correcteurs. La mise en œuvre locale de cette possibilité est pourtant loin d'être satisfaisante :

- la communication sur cette possibilité n'a pas été systématique et bien des personnels ignorent encore à ce jour comment faire valoir leur droit dans leur établissement.
- dans certains établissements, ces demi-journées donneraient lieu à la saisie d'absences, engendrant une retenue sur les différentes indemnités, primes ou HSA habituellement perçues, ce qui n'est pas acceptable.
- dans d'autres, le chef d'établissement impose les demi-journées concernées, ou interdit que des cours de terminale soient supprimés.

Il est impératif que les personnels concerné·es soient correctement informé·es de leur droit, et que celui-ci soit respecté. Des consignes doivent être données dans ce sens, aux directions des établissements.

Numérisation des copies

Malgré les très nombreux problèmes dénoncés l'an dernier, en lien avec la numérisation des copies, et alors que le bilan de la session 2021 ne nous a toujours pas été communiqué, le Ministère persiste cette année, et a même élargi la dématérialisation à de nouvelles épreuves. Les premiers échos sont déjà accablants : retard dans la transmission des copies, impossibilité

de constituer des lots en fonction du sujet traité, copies non anonymées, modalités de correction contraignantes, etc.

Nous exigeons sur ce point un bilan de la session 2021, puis de cette nouvelle session, et continuons de dénoncer l'alourdissement de la charge de travail et la dégradation pour les conditions de travail qu'entraîne la numérisation.

Réunions d'entente

Nous dénonçons également les modalités selon lesquelles se sont tenues les réunions d'entente, dans lesquelles le dialogue a souvent été empêché (fil de discussion verrouillé), alors même que les consignes données pour les corrections sont bien loin de faire consensus.

Il est indispensable que la parole des enseignant·es, qui ont préparé les élèves à ces épreuves toute l'année, puisse être entendue et respectée.

Pour toutes ces raisons, les sections SNES-FSU des trois académies franciliennes sollicitent, en urgence, une audience conjointe, auprès du SIEC, des rectorats de Créteil, Paris et Versailles et des corps d'inspection de ces académies. Nous vous remercions d'apporter à notre demande une réponse rapide, à la hauteur des enjeux et des dysfonctionnements qui s'accumulent déjà. Il n'est pas envisageable de laisser s'installer cette année des difficultés aussi importantes que celles que nous avons dénoncées en 2021, et qui avaient entraîné la colère légitime de l'ensemble des personnels.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, en notre dévouement au Service public d'éducation.

Les secrétaires générales et généraux du SNES-FSU des académies de Créteil, Paris et Versailles